

ANHÉE
BEAURAING
BIÈVRE
CINEY
DINANT
GEDINNE
HAMOIS
HASTIÈRE

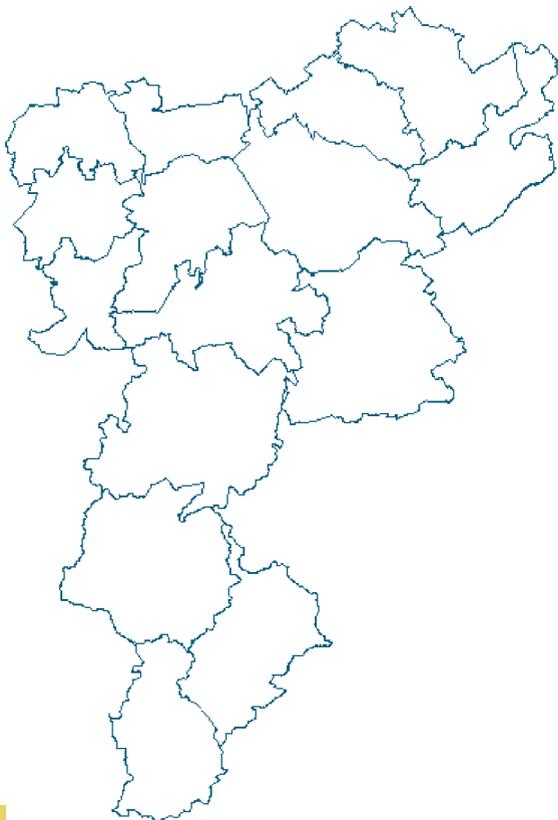
Quinze communes au futur



HAVELANGE
HOUYET
ONHAYE
ROCHEFORT
SOMME-LEUZE
VRESSE-SUR-SEMOIS
YVOIR

De l'autonomie
communale à la
communauté
d'intérêts
prospective

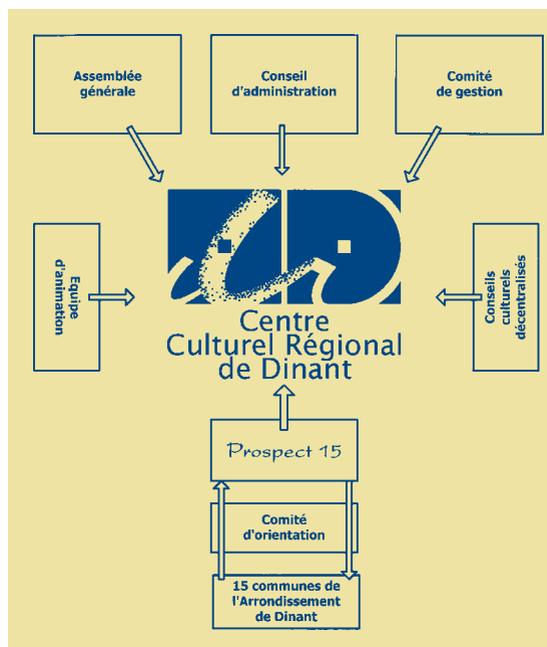




1 Prospect 15

Prospect 15 est le nom que porte l'Agence de Coopération et de Développement Régionale de l'Arrondissement de Dinant mise en place à l'initiative du Centre Culturel Régional de Dinant et du Ministère de la Communauté Française. L'Arrondissement de Dinant, au-delà de sa diversité, ne présente pas de caractéristiques communes pouvant lui permettre de faire porter un nom plus poétique, peut-être, à l'instar de certains «pays» de France.

Cette dénomination a - par ailleurs - l'intérêt de ne mettre en valeur aucune commune par rapport à l'autre; de ne donner aucune priorité au rural sur l'urbain ou inversement. Elle insiste sur deux des défis de l'Agence: développer un travail **prospectif**, et ce pour l'ensemble des **15** Communes. Le diagramme ci-dessous permet de visualiser l'articulation entre **Prospect 15** et le Centre Culturel Régional de Dinant.



Au fil du temps et du travail accompli, avec les Bourgmestres, leurs Echevins ou leurs représentants, au cours des rencontres avec les Centres Culturels Locaux, lors des soirées de travail en Conseils Culturels décentralisés sur l'Arrondissement, et par le biais de

conversations tous azimuts avec des acteurs socio-culturels et politiques, il apparaît que ce schéma de fonctionnement et d'articulation se confirme comme catalyseur des synergies et encourage leur organisation dans le cadre de modes opératoires nouveaux, basés sur l'intérêt d'une démarche ascendante et consensuelle. En outre, le travail de **Prospect 15** se nourrit de l'activité du CCRD et nourrit le travail des divers secteurs de celui-ci. Le travail de décentralisation entamé il y a plus de 15 ans par le Centre Culturel a produit des fruits que **Prospect 15** peut aujourd'hui tenter de cueillir. Et ce, notamment, en termes de stratégies de travail ascendant, de maillage du territoire de pertinence, de créativité avec le monde associatif et la société civile, de crédibilité dans de nombreux milieux pour le travail accompli. En deux mots, si on peut considérer que le CCRD gère, anime, nourrit le quotidien, **Prospect 15** joue un rôle plus réflexif. L'enjeu interne est bien de trouver sans cesse les harmonisations possibles entre ces deux orientations.

L'Arrondissement de Dinant est un territoire rural situé au sud du sillon Sambre et Meuse en Communauté Française de Belgique. Vaste de 1592 km², il représente 43,4% du territoire de la Province de Namur.

L'Arrondissement de Dinant, dans son ensemble, est relativement éloigné des lieux de décision et pourrait apparaître comme une région oubliée, riche de son patrimoine naturel et donc destinée «quasi naturellement» à devenir une zone de détente, de loisirs, de tourisme, appelée par certains «réserve d'indiens».

Manifeste des Quinze¹

Prospect 15 rassemble les 15 Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant dans le but de susciter une réflexion prospective globale et intersectorielle sur l'ensemble de ce territoire. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du développement territorial et se veut résolument ascendante et volontariste. **Prospect 15**, l'Agence de Coopération et de Développement Régionale de l'Arrondissement de Dinant, a été mise en place par le Centre Culturel Régional de Dinant (CCRD) qui joue le rôle de facilitateur de la démarche, d'interface, offrant aux quinze communes, un lieu de réflexion et de débat.

Depuis juin 2003, les Bourgmestres ou leurs représentants se sont réunis tous les deux mois. Au cours des rencontres de travail, les débats ont porté sur la prospective, le sens du territoire, sa situation démographique et économique. Un état des lieux a été dressé, reprenant la situation des diverses communes notamment dans les domaines de la population, de

plan politique; **Mobilité**: établir un cadastre des besoins, proposer ensemble des alternatives nouvelles; **Valoriser nos spécificités**: développer les potentialités locales au bénéfice des quinze communes; **Logement**: en faciliter l'accès pour tous; **Exodes**: maîtriser les flux migratoires intra et extra; **Economie, Emploi, Education, Formation**: mener des réflexions globales; **Offre en services**: conserver en zone rurale un accès optimal aux services (poste, soins de santé, Internet,...); **Offre culturelle**: multiplier les contacts, fédérer les efforts; **Offre touristique**: réfléchir à une vision territoriale, notamment en matière de promotion.

Ces enjeux s'inscrivent dans une réflexion générale sur l'aménagement du territoire. A titre d'exemple, la nécessaire réflexion sur la problématique du plan de secteur est un élément fédérateur incontestable.

Il apparaît prioritaire, pour l'ensemble des participant(e)s à la démarche **Prospect 15**, d'envisager une future transcommunalité. Celle-ci signifie penser l'organisation territoriale de manière globale dans le cadre du développement des potentialités intrinsèques de chacune des communes, dans le respect des complémentarités mais aussi de la recherche de synergies favorisant le mieux être des habitants et les économies d'échelle; développer des stratégies donnant, aux communes de l'Arrondissement, plus de poids et de visibilité lors de la prise de décision aux niveaux provincial, régional et fédéral.

Dans un monde marqué par les interdépendances de plus en plus nombreuses, les Bourgmestres rassemblés au sein de **Prospect 15** veulent faire entendre leurs choix, exprimer leur volonté de rester maître du développement territorial - dans le nécessaire respect de l'autonomie communale - et l'exigence de maintenir le lien entre le citoyen et son devenir.

¹ Manifeste des quinze Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant rédigé et co-signé en juin 2004.

2 Une option transcommunale

Telle n'est pas l'intention des quinze communes et de leurs décideurs politiques assemblés à l'initiative de **Prospect 15** et de la Communauté Française. Cette volonté de prendre en main leur avenir et de se faire entendre là où cela peut être nécessaire, les quinze Bourgmestres de l'Arrondissement l'expriment dans le texte qui suit, manifeste de leur volonté d'une action transcommunale.

l'emploi, du logement, de l'économie, des offres culturelle et touristique. Par ailleurs, les Bourgmestres ont exprimé les enjeux dont il sera capital de tenir compte si on souhaite maîtriser le développement futur de l'Arrondissement.

Ces deux démarches d'analyse de la situation et de vision d'avenir débouchèrent sur la détermination d'une série d'enjeux que les 15 communes devront relever pour se fixer les balises permettant de construire un futur souhaitable. Citons notamment:

Territoires: réfléchir à l'aménagement du territoire, au SDER,...; **Enjeux politico-administratifs**: mieux maîtriser ce qui se décide ailleurs, inventer une supracommunalité librement consentie, défendre et unir nos intérêts au

Dans l'esprit des pratiques nouvelles

En amenant 15 communes de l'Arrondissement de Dinant à développer ensemble une réflexion prospective globale et intersectorielle, **Prospect 15** s'inscrit, sans conteste, dans la nouvelle philosophie du développement territorial. En effet, on retrouve dans cette démarche les fondements des pratiques nouvelles, à savoir:

- la volonté de rester maître de son destin et d'influer sur ses futurs possibles;
- le souci de faire dialoguer des responsables (les bourgmestres et leurs représentants) et de créer par le dialogue de vraies solidarités;
- la prise de conscience qu'un territoire est plus qu'un support, qu'il est un espace de projets imaginés par les acteurs et portés par eux;

- le souhait du respect de chacun (notamment des autonomies communales) mais avec la volonté d'un bénéfice supplémentaire pour tous.

Prospect 15 a, dès lors, réellement initié le changement. Mais il sera sans doute nécessaire d'aller plus loin encore en associant plus activement d'autres acteurs issus des milieux économiques, sociaux, culturels, de la formation...

Il conviendra aussi d'accroître les liens avec les régions proches belges et françaises susceptibles de permettre des partenariats pour certaines actions et surtout de monter quelques projets concrets pour sensibiliser, voire associer des citoyens à la démarche et faire connaître hors région les changements en cours.

Professeure Bernadette Mérenne
Présidente du Département Géographie ULG



- la nécessité de réfléchir en trois temps: état des lieux, contraintes-opportunités et développement de stratégies;
- la construction progressive de l'outil de réflexion qui pourra ensuite devenir outil d'aide à la décision et outil d'aide à la planification;
- le développement d'une réflexion réellement transversale s'inscrivant dans l'optique du développement durable, activant toutes les ressources (naturelles, humaines, territoriales) et s'appuyant sur des facteurs tangibles ou non;



«Voulons-nous que le monde change avec nous, sans nous ou contre nous? Poser la question, c'est déjà donner un penchant pour la réponse. L'avenir est notre affaire, ne nous laissons pas déposséder. La maîtrise du changement est d'abord une question de volonté et de capacité à entraîner les hommes vers un projet commun. C'est la résultante de ces actions individuelles et collectives qui, plongée dans le fleuve des contraintes socio-économiques, et au gré des tourbillons du hasard, permet aux hommes d'écrire l'histoire de leur époque.»²

La démarche de **Prospect 15** s'inscrit délibérément dans l'état d'esprit qu'exprime Michel Godet dans ce court extrait. Si l'avenir de notre

Les acteurs que nous sommes naviguent dans cet univers, souvent à vue et, les manières d'être sont nombreuses, parfois divergentes. Réactifs, préactifs ou proactifs, les hommes et les femmes d'aujourd'hui se trouvent face à cette réalité qui les mobilise. L'action doit donc se donner un cadre au risque de n'être que velléitaire. Action stratégique et prospective sont deux amants mais il convient parfois de les séparer. La prospective ouvre sur l'anticipation des changements possibles et souhaitables. L'action, quant à elle (et particulièrement sa préparation et son évaluation), permet les choix stratégiques qui ouvrent aux changements attendus et provoquent les changements souhaitables. La prospective stratégique pose

démarche prospective fait que cette dernière est un outil adapté à l'appréhension du développement durable et intégré.

Parmi les facteurs de réussite de la méthode prospective, notons une volonté politique de se mettre en route et d'aboutir, une méthodologie adaptée et faite de rigueur, un ancrage des acteurs dans leur région, un partage des informations, des connaissances et une communication large et claire. La participation d'une grande diversité d'acteurs et une attitude générale d'écoute et de respect des avis de l'autre sont autant de clés supplémentaires de réussite. Tout n'est pas que rose cependant. Des freins existent dont il faut tenir compte comme notamment le décalage entre le temps de la politique et le temps de la prospective (plus lent); les changements politiques et de politiques; le risque d'une discussion exclusivement institutionnelle; la difficulté ou le refus de se projeter dans un avenir que l'on ne maîtrise pas; un manque de permanence des acteurs.

En Wallonie, on voit émerger une série d'expériences allant dans ce sens. Citons pour mémoire, outre **Prospect 15, Wallonie 2020, Province de Luxembourg 2010, Province de Liège 2010, Le Pays de Herve au Futur, Zukunftbild/Vision 2020 Grande Région, Charleroi 2020,...**

² Manuel de prospective stratégique 1, 2^e édition, Michel GODET, Dunod, Paris 2001

3 Une démarche prospective

région est le cœur du projet, des questions s'imposent: que faire?, comment?, que décider?

La situation de l'Arrondissement de Dinant se situe dans un contexte politique, économique, social et environnemental déterminé, à l'intérieur d'un cadre européen et mondial précis. Les contextes local et régional sont eux-mêmes en évolution permanente (création de pôles urbains, constitution de communautés de communes,...), le tout étant vécu dans une ambiance faite, tantôt, d'inquiétudes, d'incertitudes et d'attentes mais aussi d'espoirs.

cinq questions fondamentales. Qui suis-je?, que peut-il advenir?, que puis-je faire?, que vais-je faire?, comment le faire? La prospective territoriale comme outil de gouvernance se développe en aval d'un questionnement sur le devenir d'un territoire et repose sur une intelligence collective. Elle tâche d'intégrer les effets des mutations globales et constitue un processus que permet d'articuler réflexion et décision. En ce sens, elle est une rencontre entre acteurs et experts. Le pragmatisme de la

Prospect 15 : une impulsion novatrice pour une nouvelle gouvernance territoriale

Penser son futur et l'activer dans le sens le plus souhaitable pour tout un chacun ne semble plus relever du révolutionnaire en Wallonie. Cette région, longtemps vécue et qualifiée de région «en reconversion» non seulement se projette, se positionne, se compare à d'autres, mais ambitionne de pratiquer la culture du partenariat généralisé.

Le territoire de l'Arrondissement de Dinant, comme quelques autres, en Wallonie ou ailleurs, s'est lancé dans une nouvelle approche de développement territorial à partir de ses propres forces, au moment où le Contrat d'Avenir pour la Wallonie atteint un rythme de croisière.

La première démarche complète heureusement la seconde. Le principe de la subsidiarité nous le rappelle et c'est bien dans ce sens que les promoteurs de **Prospect 15** dédient leur effort.

Promoteurs? Mais qui porte cette initiative de recherche de nouvelle convergence, cohérence territoriale? La question mérite de s'y attarder quelque peu. En effet, il est peu coutumier, de voir confier à une organisation à vocation culturelle, le pilotage d'un projet stratégique de territoire. L'expérience de **Prospect 15** est l'occasion rêvée de réaffirmer la place de la culture comme **catalyseur de créativité et de développement régional**.

Tant dans le domaine de l'aménagement du territoire que dans celui du développement économique régional, la dimension culturelle est sous-estimée alors qu'elle est essentielle dans les concepts clefs que sont la gouvernance, la motivation, l'innovation ou le développement durable. Ces objectifs de développement sont intimement liés à l'imagination, à la créativité et

aux valeurs. Regrettons que nous en sommes encore loin de ce réflexe. Cette « nouvelle » entrée en matière privilégiée à Dinant constitue ainsi une opportunité de redonner aux acteurs et opérateurs du secteur culturel un rôle moteur et déterminant dans la compétitivité régionale, dont la Wallonie tout entière, et d'autres territoires, pourront tirer l'enseignement qui s'impose. Dans cette perspective, il faut bien l'avouer, certains territoires ont un avantage compétitif. **Prospect 15** doit en être conscient.

Mais si la culture peut s'avouer un levier de créativité territoriale, cela ne prémunit pas les promoteurs de **Prospect 15 de se soucier de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire**, qu'ils soient décideurs publics, forces vives, entreprises, société civile. Si l'incontournable engagement des bourgmestres dans la démarche lancée a constitué un premier axe de travail mené à bien, le défi de **Prospect 15**, se doit aujourd'hui d'évoluer vers un réel projet portant sur la société dinantaise tout entière, au sens de l'espace de son arrondissement, – dont il reste probablement à formuler l'identité. L'expérience du Pays de Herve au Futur s'avère particulièrement intéressante par l'accent premier consacré à la mobilisation citoyenne sur les enjeux prospectifs d'un territoire rural.

Apprendre des autres et avec les autres est probablement notre meilleure recommandation. Nous l'avons annoncé d'entrée de jeu.

Enfin, comme dans d'autres territoires, l'exercice de prospective territoriale **Prospect 15** ne se vit pas comme une île. L'effort de mise en **partenariat à géométrie variable** entre les quinze communes constitutives de l'initiative n'a fait que renforcer l'évidence de se positionner en territoire transfrontalier, ouvert à de nouvelles coopérations et à de fortes opportunités de développement à l'échelle de l'Union européenne.

Pascale Van Doren & l'équipe du Pôle Prospective de l'Institut Jules Destrée

Le lecteur aura compris l'importance de cette révision des échelles de collaboration entre communes. Elle s'inscrit dans un mouvement plus large qui touche tant nos institutions régionales et communautaires que l'Europe des Régions. Ce mouvement, cette lame de fond influencera d'une manière ou d'une autre le quotidien de nos territoires. Grands ensembles et entités plus restreintes sont dorénavant dépendants les uns des autres en ce qui touche à leur développement particulier. On ne pourra construire l'Europe des Régions si on ne fédère pas les forces à l'échelon communal. De même, l'avenir des communes passe par la nécessaire mise en place de communautés urbaines et de communautés de communes décidées à élargir le champ de leurs collaborations.

Nos gouvernants ont perçu également les enjeux de la construction de communautés nouvelles (urbaines et rurales) dans l'organisation politique de la Wallonie de demain. **«Dans le cadre de la nouvelle architecture institutionnelle des pouvoirs locaux, le Gouvernement évaluera notamment les expériences actuellement menées en ce qui concerne les communautés de communes et envisagera la place qui leur revient à l'avenir. La mise en place éventuelle des communautés**

de communes devra aller de pair avec la rationalisation des outils intercommunaux et des autres structures publiques situées entre la commune et la Région.»³

Cette volonté déclarée de voir se mettre en place des expériences en matière de gouvernance locale encourage l'action entamée par **Prospect 15**. Quand un Centre Culturel d'Arrondissement reçoit la mission d'un de ses pouvoirs subsidiants, la Communauté Française, de réfléchir à la manière de mettre en place les conditions qui favoriseront la réflexion prospective des Bourgmestres de ce territoire et que celui-ci passe à l'action par le biais d'une agence de coopération et de développement, il devient évident que des synergies sont possibles entre la Communauté Française et la Région Wallonne. «**Le secteur des centres culturels constitue la première garantie du maillage culturel du territoire de la Communauté française. [...] ..., le Gouvernement évaluera la politique initiée en matière de développement culturel territorial.**»⁴

³ RW - Déclaration de Politique Régionale – septembre 2004

⁴ CF - Déclaration de Politique Communautaire – septembre 2004



4 Un cadre de vie

L'Arrondissement est composé de 15 Communes: Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Yvoir. Ces quinze communes représentaient, avant les fusions de 1976, plus de 130 communes, autant de lieux de vie qui sont aujourd'hui les sections des entités précitées.

Si, comme nous le verrons tout au long de ce document, une initiative comme **Prospect 15** veut se donner comme objectif de renforcer des liens entre les communes de l'Arrondissement de Dinant, il est malaisé, comme dit ci-dessus, de l'imaginer avec les caractéristiques d'un pays «à la française». Cependant, des liens unificateurs existent tels la typologie paysagère et la division administrative. Nous vivons au cœur du vert pays des vallées. Mollignée, Bocq et Somme,



Meuse et Lesse, Houille et Semois, pour les plus représentatives, sont des fleuve ou rivières qui marquent le territoire, qui déterminent notre histoire et nos mentalités, le tout dans un cadre institutionnel «artificiellement» donné.

Notre Histoire nous marque, elle aussi, et c'est peu dire qu'elle fut mouvementée. Prenons-en pour preuve les invasions celtiques, romaines et franques; le territoire de l'Arrondissement et plus généralement de la Province a connu plusieurs propriétaires qui se sont disputé ces terres devenues aujourd'hui nos communes. Bourgogne, France, Pays-Bas, comtés de-ci, principautés de-là, châteaux et seigneuries, industries fruits d'une autre révolution, toute cette historicité a enrichi notre culture et nous porte à vouloir aujourd'hui penser l'avenir avec conviction.

Le patrimoine lui aussi unifie notre région. De châteaux en forteresses, de collégiales en ermitages, des vieux quartiers de nos villes aux (plus) beaux villages de Wallonie, des morceaux de Famenne aux dépressions condruziennes, de la Croix Scaille aux rochers de Lesse, des grottes aux abbayes, il est beau notre pays. Et si notre climat ne porte pas nos accents à chanter la lavande, il fait bon vivre chez nous. Il suffit pour cela de se remémorer celles et ceux qui ont chanté nos terres du bout de leur plume, de la pointe de leur crayon, de l'audace de leurs inventions.

Et puis, qui serions-nous sans nos flamiches et tourtes, sans nos rombosses et gosettes, sans nos petits gris et nos myrtilles, sans les larges feuilles de nos tabacs et les eaux de nos sources, sans nos truites et vins de fruits, sans nos trappistes et nos fromages, sans le génie de nos cuisiniers et l'arôme de nos bières régionales,...? Qui serions-nous? C'est tout cela qui nous plante fermement les pieds sur terre et nous pousse à penser ensemble un avenir dont le goût est promesse tant le passé sent bon!

Il est cependant des réalités qui donnent au présent des couleurs diverses. Les teintes ont l'éclat de l'action et du dynamisme là où des axes de communication importants traversent le territoire: N4, E411, ligne SNCB Bruxelles/

Luxembourg, la Meuse (même si cette dernière n'est pas une voie de communication ayant une incidence sur l'économie de l'Arrondissement) favorisent l'activité à Ciney, Hamois, Havelange, Somme-Leuze et Rochefort. Passé et présent éclairent Dinant de pastels: la ville est un chef-lieu d'Arrondissement administratif plus qu'économique, excentré au nord de l'Arrondissement, au contraire de Namur, par exemple, qui occupe une position plus centrale au sein de l'Arrondissement dont elle est le chef-lieu. Le sud du territoire a les douces couleurs d'une nature généreuse et l'éclat, parfois vif, des efforts des acteurs locaux pour lui donner un nouveau dynamisme. Les tons perdent de leur éclat si l'on cherche un réel pôle économique. Il n'y en a pas. Les pôles de référence semblent être Namur et Liège, en n'oubliant pas des pôles d'attraction tels Marche-en-Famenne, Charleville, Beauraing, Ciney, Dinant et Rochefort. Le présent un peu terne doit être le lieu de création des teintes nouvelles d'un futur audacieux.



L'Arrondissement de Dinant compte 100.717 habitants (2002) et regroupe 22,5% de la population totale de la Province (447.775). Dinant, son chef-lieu, compte près de 13.000 habitants et n'est, manifestement pas, un pôle d'agglomération. Parmi les autres communes qui le composent, seules Ciney (presque 15.000) et Rochefort (quasi 12.000) dépassent le cap des 10.000 habitants. Les autres entités se situent entre 3.000 et 8.000 habitants, telle Beauraing, quatrième ville de la zone. La croissance moyenne de la population est de 7,6%, avec des extrêmes de plus de 35% à Somme-Leuze et 0,8% à Beauraing.

Si la mortalité dans notre aire de travail est un peu moins basse qu'en Wallonie (les écarts d'espérance de vie sont de l'ordre de 4 mois pour les hommes et de 7 mois pour les femmes), la fécondité y est nettement plus élevée qu'ailleurs puisque l'écart avec les valeurs moyennes wallonnes est de l'ordre d'un cinquième d'enfant depuis une douzaine d'années. Le solde migratoire est positif et vaut – en termes relatifs – le double du solde moyen wallon.

Selon André Lambert (ADRASS⁵), la pyramide des âges de l'Arrondissement de Dinant, au 1^{er} janvier 2003, permet d'observer:

- Aux alentours de l'âge 60, on voit encore les conséquences de la chute de la natalité

- La base de la pyramide (en dessous de l'âge 25) est moins fournie que la section des 25-55 ans; il s'agit de la conséquence du déclin, lent et régulier, de la fécondité observée dans toute l'Europe. Cependant, il faut signaler que le rétrécissement, à la base, est beaucoup moins prononcé dans l'Arrondissement de Dinant que pour d'autres régions.

L'Arrondissement de Dinant n'est peut-être pas la région la moins vieille mais elle est nettement plus jeune que la Wallonie prise dans son ensemble. La moyenne de population jeune est plus importante dans l'Arrondissement que dans la Province et qu'en Région Wallonne. De grandes différences coexistent entre communes. La plupart des communes du Nord ont une population jeune mais Dinant, Gedinne, Hastière et Vresse comptent le groupe de population «jeune» le plus faible. A l'inverse, ce sont les communes de Gedinne, Hastière et Vresse qui regroupent les populations les plus âgées.

L'ensemble de l'Arrondissement se caractérise par une densité de population faible. La capacité d'accueil du territoire est donc importante, tant dans les centres urbains que dans les communes rurales.

Quatre-vingt deux nations sont représentées sur le territoire, majoritairement en provenance des pays suivants: Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Italie, Maroc, Turquie. Les autres nationalités représentent ensemble 20% du total de la population étrangère.

⁵ Association pour le Développement de la Recherche Appliquée en Sciences Sociales

5 Une population

L'analyse de la structure d'âge de la population de l'Arrondissement de Dinant, en 2003, met en relief les stigmates du passé (crise et guerre, puis baby-boom et vieillissement) mais indique également un rétrécissement de la base de la pyramide nettement moins prononcé que pour la Wallonie et, a fortiori, pour la Belgique: il y a 25,8% de personnes de moins de 20 ans dans l'Arrondissement, contre 24,6% en Wallonie et 23,2% en Belgique.

provoquée par la 2^e Guerre Mondiale. Les conséquences de la 1^{ère} Guerre ne sont quasi plus perceptibles.

- Bien réparti autour de l'âge 40, le renflement est l'expression du « baby-boom » consécutif à la fin de la guerre. Ce baby-boom a commencé en 1947, a culminé en 1964 – cette année-là, le nombre moyen d'enfants par femme avait atteint la valeur 2,77 en Belgique - et s'est terminé en 1970.

Par et pour des humains

J'ai eu le plaisir de réaliser un bilan et une prospective des tendances de la population et de l'emploi de l'Arrondissement de Dinant, dans le cadre des travaux entrepris par l'Agence de Coopération et de Développement Régionale de l'Arrondissement de Dinant.

Le texte d'intention me semble remarquable en cela qu'il intègre une vision prospective multi-sectorielle et une interaction entre les quinze communes, entre elles et vis-à-vis de l'extérieur (pouvoirs politiques ou autres, experts, etc..).

Je soutiens cette démarche parce qu'elle est encore beaucoup trop rare: il existe, certes, un petit nombre d'autres approches prospectives en Wallonie, mais elles me semblent parfois peu soucieuses des réalités fondamentales du territoire auxquelles elles s'appliquent. Or, la prospective ne peut faire l'économie d'une quantification partout où cela est possible sous peine de se réduire à un catalogue de beaux rêves. Il est certes bon d'avoir la tête dans les étoiles ...mais les pieds sur terre.

Comme démographe, je me réjouis de voir le grand intérêt porté par **Prospect 15** aux questions de population. Trop souvent en effet, « la démographie » fait l'objet d'un chapitre introductif déconnecté du reste et qui ne sert qu'à planter le décor. Dans **Prospect 15**, la démographie a déjà été introduite comme une constituante de la prospective, et non pas seulement comme un état initial des lieux. Et à la lecture des dix enjeux présentés dans le texte d'intention, on constate aisément que les problématiques de population sont directement liées à cinq d'entre eux (territoires, mobilité, logement, exodes, économie) et indirectement à trois autres (enjeux politico-administratifs, valorisation des spécificités et offre de services).

Dans le souhait de **Prospect 15** d'envisager une transcommunalité et de rester maître du développement territorial, un outil de prospective qui articulerait la plupart des enjeux autour d'un axe constitué par la dynamique démographique permettrait sans doute de dynamiser la réflexion collective dans le respect de la prise en compte des dix enjeux: après tout, les activités humaines sur un territoire sont faites par des humains à destination d'autres humains.

André LAMBERT
démographe ADRASS



L'économie⁶ de l'Arrondissement de Dinant offre deux images contrastées. Côté face, les performances apparaissent en dessous de la moyenne nationale, notamment si l'on se réfère à la contribution à l'activité productive, à la croissance, à la régression de la part des services dans l'économie depuis 1995, à la faiblesse du taux d'emploi, au niveau élevé du chômage ou aux pertes d'emplois indépendants durant la seconde moitié de la décennie 90. Côté pile, les 15 communes ont enregistré une forte progression de l'emploi salarié et leur marché du travail ne présente pas de dysfonctionnement majeur, en particulier grâce à la qualification de la main-d'œuvre.

sur le développement de parcs d'activité économique.

La stratégie de développement des 15 communes de l'Arrondissement de Dinant doit donc veiller à consolider le potentiel de croissance endogène. Cette stratégie implique, à la fois, la valorisation des ressources disponibles, en particulier dans les secteurs primaires (agriculture, sylviculture, carrières) et les services (tourisme). La dynamisation du tissu productif doit aussi intégrer l'existence de pôles de développement périphériques axés essentiellement sur les services (Namur et Charleville).

Une approche concertée de soutien à l'activité doit cependant demeurer souple. Elle doit d'abord tenir compte des spécificités existantes, à savoir le degré de spécialisation dans certaines branches d'activités (l'agro-alimentaire à Ciney et à Rochefort, le tourisme à Dinant, les soins de santé à Yvoir,...) et l'attraction différenciée de pôles d'activité extérieurs (Namur et Charleville n'ont pas la même force polarisante (réelle ou potentielle) sur les communes du sud et du nord de l'Arrondissement). Une approche concertée présente, à tout le moins, des intérêts certains, notamment dans le cadre d'une collaboration avec les institutions concernées par le développement économique (BEP en vue notamment de développer un tissu productif davantage orienté vers les activités à haute valeur ajoutée et vers les exportations; Forem et instituts d'enseignement en vue du maintien et du développement d'une main-d'œuvre qualifiée) et d'une valorisation de filières spécifiques axées sur le potentiel existant (tourisme, sylviculture, etc.)

6 Un paysage économique

A la différence d'entités géographiques tel l'Arrondissement de Namur ou la Province du Hainaut dont les économies ont bénéficié des retombées des chocs exogènes liés, soit à l'implantation de l'administration régionale, soit aux fonds structurels européens, le processus de développement économique de l'Arrondissement de Dinant apparaît essentiellement endogène et s'appuie – notamment – sur des entreprises de petite dimension et intensives en main-d'œuvre et

Un tel schéma peut s'appuyer tant sur une évolution démographique favorable, caractérisée notamment par l'existence d'une population jeune importante, que sur la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

Idéalement, cette stratégie devrait s'inscrire dans un cadre coopératif rassemblant les 15 communes de l'Arrondissement. Celui-ci devrait permettre de baliser les lignes de force des politiques à mettre en œuvre sur le plan de la dynamisation de l'économie.

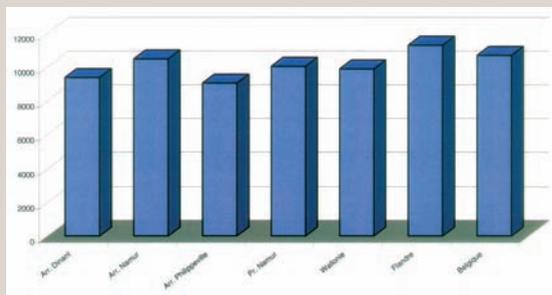
⁶ D'après José Mont, Banque Nationale de Belgique

6.1. De plus près, les revenus

Selon les données fiscales relatives à l'exercice 2001 (revenus de 2000), on constate que le montant moyen de revenu par habitant est plus faible qu'en Région Wallonne ou en Province de Namur. Il y a une proportion plus

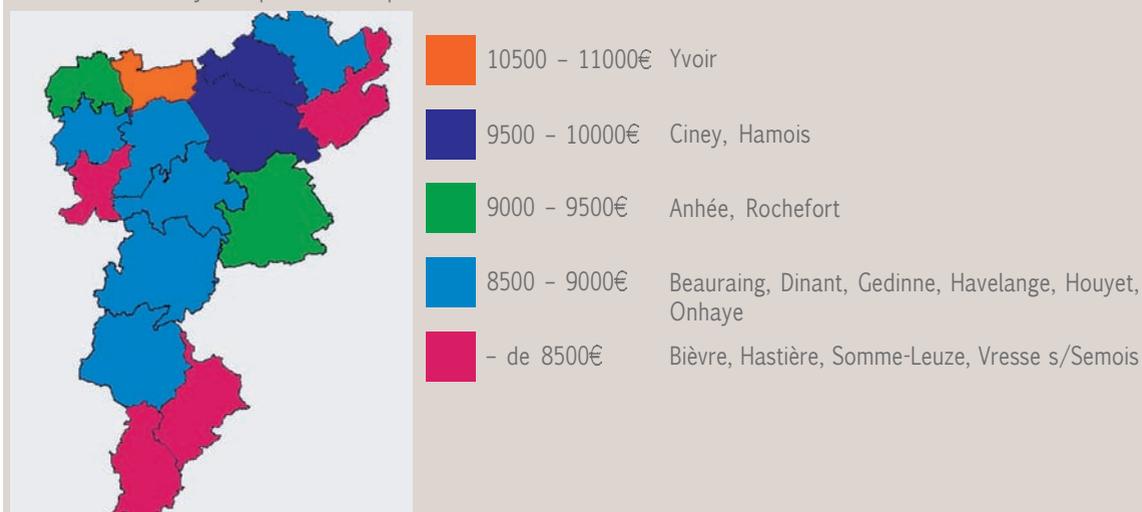
faible de bas revenus et moins élevée de hauts revenus. Une fois de plus, on constate certaines différences entre le nord et le sud de l'Arrondissement.

Revenu annuel moyen/habitant en Euros (Source Stat. Fisc. 2001)



Revenu annuel net imposable moyen/habitant en Euros (2001)

(Source BNB 'La dynamique économique de la Province de Namur')



6.2. De plus près, le marché du travail

Les indicateurs relatifs au marché du travail disponibles par arrondissement ou par commune sont basés sur des données administratives et non sur des données harmonisées. Les données utilisées tendent, par conséquent, à sous-estimer l'emploi et à surestimer le chômage par rapport aux données établies sur la base des standards de l'Union européenne.

En matière de taux d'emploi, les objectifs fixés au niveau de l'Union européenne sont de 67 % de la population en âge de travailler (15 - 64 ans) pour 2005 (objectif de «Stockholm») et de 70 % pour 2010 (objectif de «Lisbonne»). Avec un taux de quelque 58 % sur la base de données administratives (ce qui correspond, grosso modo, à 61 % sur la base de données harmonisées), l'Arrondissement de Dinant est encore assez sensiblement en dessous des objectifs moyens fixés pour l'ensemble de l'UE. Les indicateurs du marché du travail varient fortement entre les 15 communes de l'Arrondissement. Certaines sont, de facto, proches des objectifs de taux d'emploi de Stockholm et de Lisbonne (Anhée, Ciney, Hamois et Yvoir), d'autres en sont très éloignées (Hastière, Onhaye et Vresse-sur-Semois).

Les données de taux d'emploi, par commune, montrent aussi une très forte différence entre les hommes et les femmes.

Le taux de chômage calculé pour l'ensemble des 15 communes est, par ailleurs, relativement élevé. Il s'établit à un peu plus de 13 % de la population active, soit environ 10 % sur la base de données harmonisées. En ce qui concerne le taux de chômage et les créations d'emploi, on note également une forte dispersion et des différences importantes entre communes. Ainsi, certaines communes enregistrent des taux de chômage inférieurs à 10 % (Hamois et Yvoir) et des créations d'emploi de plus de 30 % sur la période 1990 - 2001 (Somme-Leuze et Houyet), tandis que d'autres recensent des taux de chômage supérieurs à 15 % (Dinant, Hastière et Onhaye) et des pertes d'emplois (Havelange, Gedinne et Vresse-sur-Semois) de 1990 à 2001.

Cependant, le double constat d'un taux d'emploi insuffisant et d'un taux de chômage élevé ne doit pas occulter certaines évolutions positives sur le marché du travail de l'Arrondissement. D'abord, les créations d'emplois salariés entre 1990 et 2001 furent importantes: l'Arrondissement a connu une dynamique créatrice d'emplois supérieure aux moyennes nationale et wallonne. Les créations d'emplois

féminins ont été nettement supérieures aux créations d'emplois masculins. Néanmoins, force est de constater qu'en règle générale, emplois masculin et féminin évoluent de concert: les données communales montrent effectivement que les créations d'emplois féminins sont d'autant plus importantes que les créations d'emplois masculins sont élevées ou, à tout le moins, que les pertes d'emplois masculins sont faibles. En revanche, et ce pour la période allant de 1995 à 2001, les emplois indépendants ont reculé de manière sensible, ce qui peut, entre autres, s'expliquer tant par la régression du secteur agricole que par le passage de certains travailleurs du statut d'aidant vers des emplois salariés.

Ensuite, hormis les fortes créations d'emplois salariés, le «bon» fonctionnement du marché du travail constitue un autre trait positif.

On constate une baisse concomitante du chômage et des postes vacants, ce qui implique, qu'au sein de l'Arrondissement les besoins de main-d'œuvre des entreprises peuvent être satisfaits, et ce, malgré la baisse du chômage. Il n'y a donc pas de dysfonctionnement majeur du marché du travail de l'Arrondissement, ce qui découle, d'une part, du niveau (élevé) du chômage et, d'autre part, de la bonne qualification de la main-d'œuvre, en particulier des demandeurs d'emploi.



6.3. De plus près, l'emploi

Au plan sectoriel, l'emploi salarié dans les secteurs primaire et tertiaire est, en termes relatifs, particulièrement élevé dans l'Arrondissement. Si l'on s'en tient aux branches de services, cette infra-région se singularise par la prépondérance des emplois dans les services dits non-marchands: ceux-ci représentent plus de 68 % des emplois de services, contre moins de 50 % pour l'ensemble du pays. Au niveau des services marchands, les 15 communes se caractérisent par l'importance des emplois dans le secteur Horeca et par la faiblesse dans la branche «immobilier, location et services aux entreprises». Dans le non-marchand, l'emploi salarié est relativement important dans les branches de l'éducation, de la santé et de l'action sociale; en revanche il apparaît plutôt faible dans l'administration (du moins par comparaison avec l'ensemble de la Province de Namur et la Région Wallonne).

Comme dans l'ensemble de la Province de Namur, les plus fortes créations d'emplois dans les services ont été enregistrées dans le non-marchand. Toutefois, l'Arrondissement de Dinant se distingue par les fortes créations d'emplois dans le secteur de la santé et de l'action

sociale, par de moindres créations d'emplois dans l'administration publique, ainsi que par une progression de l'emploi dans l'éducation. Au sein des services marchands, les créations d'emplois, dans le secteur Horeca, furent relativement soutenues, tandis que les emplois dans la branche des services aux entreprises ont peu progressé. Les emplois dans le secteur du transport, de l'entreposage et des communications ont aussi régressé très sensiblement.

6.4. De plus près, les finances communales

Les budgets sont globalement équilibrés.

Situation des communes:

Anhée, Bièvre, Ciney, Gedinne, Hamois, Onhaye se disent en situation financière saine;

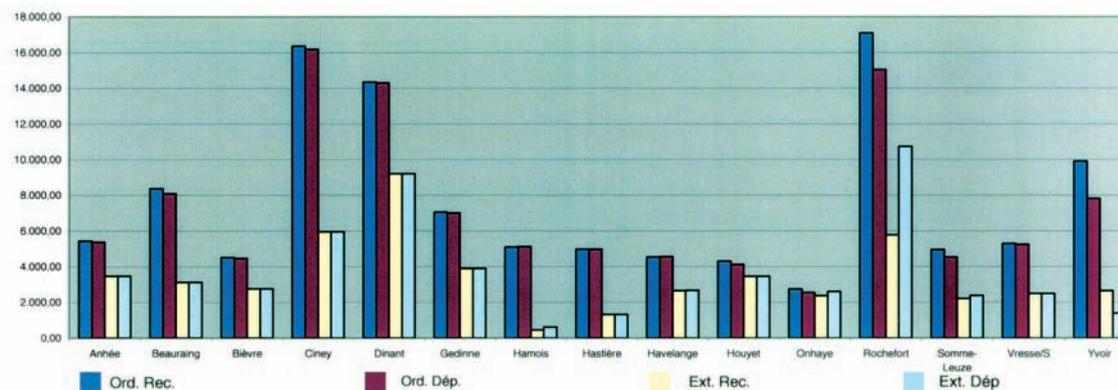
Beauraing, Hastière, Rochefort et Vresse/Semois qualifient leur situation de moyenne;

Dinant, Havelange et Houyet reconnaissent une situation difficile;

Beauraing, Dinant et Havelange sont sous plan Tonus⁷.

⁷ Le plan TONUS vise la redynamisation des finances en vue de garantir l'équilibre des budgets des communes wallonnes (juillet 2001).

Budget communal en 1000€ (Sources communales - 2003)



CPAS - Part communale consacrée par habitant(e)

Anhée	55,89€	Havelange	99,35€
Beauraing	82,05€	Houyet	93,61€
Bièvre	119,72€	Onhaye	53,61€
Ciney	94,81€	Rochefort	90,56€
Dinant	114,58€	Somme-L	76,44€
Gedinne	97,07€	Vresse/S	74,64€
Hamois	179,00€	Yvoir	48,32€
Hastière	58,17€		

6.5. De plus près, les entreprises

Les entreprises de l'Arrondissement sont de petite taille: moins de 25% des établissements du secteur privé comptent 5 travailleurs ou plus, tandis que pour la Belgique, plus de 40% des entreprises comptent 5 travailleurs ou plus.

Ces entreprises sont essentiellement «intensives» en main-d'œuvre: en 2001, la valeur ajoutée moyenne par emploi a été d'un peu plus de 52.000€ pour une entreprise située dans l'Arrondissement, alors qu'elle a été de près de 73.000€ pour une entreprise belge.

L'examen de la valeur ajoutée sous un angle

sectoriel met en évidence le poids relativement élevé de l'agriculture et des services dans l'Arrondissement par rapport à la Région Wallonne et à la Belgique et, en conséquence, le poids relativement faible de l'industrie.

Toutefois, si dans l'Arrondissement le poids relatif de l'agriculture et de l'industrie a chuté entre 1990 et 1995 au profit des services, à la différence de ce qui fut observé en Région Wallonne et en Belgique, cette tendance ne s'est pas prolongée au-delà de 1995. En particulier, la branche «immobilier, location et services aux entreprises», dont le poids relatif est peu important dans les 15 communes, n'a progressé que très faiblement entre la première et la seconde moitié des années 90. Or cette branche constitue, en règle générale, un moteur important du dynamisme économique observé ailleurs.



Maîtriser le développement territorial

Les analyses montrent que le développement économique au sein des 15 communes de l'Arrondissement de Dinant devra s'appuyer sur deux dynamiques complémentaires

- d'une part, une dynamique endogène impliquant la valorisation des ressources disponibles, par exemple dans le secteur primaire (agriculture, sylviculture, carrières) et les services (tourisme) ;
- d'autre part, une dynamique intégrant les pôles de développement périphériques, comme Namur, axés pour l'essentiel sur les services.

Un tel processus de développement peut profiter des **atouts** dont dispose l'Arrondissement : un tissu d'entreprises de petite dimension et intensives en main-d'œuvre, des parcs d'activité économique, une main-d'œuvre qualifiée, et une démographie particulièrement favorable, vu l'existence d'une population jeune importante.

Une telle stratégie de développement devrait idéalement s'inscrire dans un cadre coopératif rassemblant les 15 communes de l'Arrondissement, de manière à baliser les lignes de force des politiques à mettre en œuvre d'un point de vue de la dynamisation de l'économie. Le besoin de cette stratégie justifie pleinement la démarche des 15 Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant au travers de **Prospect 15** pour mener ensemble une réflexion prospective sur le développement territorial. La série des enjeux que les 15 communes devront relever dans le cadre d'une réflexion générale sur l'aménagement du territoire que mentionne le texte d'intention est cohérente du point de vue du nécessaire soutien à l'activité.

L'approche à mettre en place doit toutefois demeurer **souple** et doit tenir compte des **spécificités existantes**, donc en particulier du degré de spécialisation des communes dans les diverses branches d'activités (exemples : l'agro-alimentaire à Ciney et Rochefort, le tourisme à Dinant, les soins de santé à Yvoir). La démarche voulue au sein de **Prospect 15** met, à cet égard, à juste titre, l'accent sur une **transcommunalité** basée sur une organisation territoriale dans le cadre du développement des potentialités intrinsèques de chaque commune, dans le respect des complémentarités et la recherche de synergies. D'une manière plus générale, la volonté de préserver au sein de **Prospect 15** la maîtrise du développement territorial dans le respect de **l'autonomie communale** est conforme à cette approche souple et basée sur les spécificités des communes.

Finalement, une approche concertée de développement présente un intérêt certain du point de vue de la **collaboration avec les instances concernées par le développement économique** et la **valorisation de filières spécifiques** axées sur le potentiel existant. Il faut, sur ce point également, mettre en avant la démarche de **Prospect 15** visant à développer des stratégies donnant aux communes de l'Arrondissement plus de poids et de visibilité lors de la prise de décision aux niveaux provincial, régional et fédéral.

José MONT
Directeur du siège de Namur Banque Nationale de Belgique

Au sein de l'Arrondissement, la taille importante de la population scolaire est incontestable: plus de 23.000 jeunes sur une population globale d'un peu plus de 100.000 habitants. Cela explique la forte présence du monde de l'éducation dans le secteur tertiaire (17.2%), et la proportion non négligeable de femmes.

Quatre pôles scolaires (primaires et secondaires) sont conséquents: en premier lieu Ciney avec 28% de la population scolaire globale, Dinant avec presque 25%, Beauraing et Rochefort 9%.

L'offre en la matière couvre les besoins de l'Arrondissement. Un ensemble dense et relativement bien réparti d'écoles des réseaux Communal, Officiel et Libre accueille⁸ les 3.436 enfants du maternel et les 7.423 du primaire, c'est-à-dire près de 10% de la population. Quant à l'enseignement secondaire général, technique, professionnel et spécialisé, là aussi l'offre rejoint la demande. Neuf communes accueillent les 9.726 jeunes de 12 à 18 ans et plus. L'enseignement supérieur de type court (une école provinciale à Ciney) regroupe 160 jeunes. Ils sont 2.523 à suivre les formations des CFPME, FOREM et autres cours de promotion sociale dispensés sur deux communes de l'Arrondissement. Au total, les

7 Education et Formation

Ces données sont essentielles dans le cadre d'une hypothèse de travail qui se déclinerait de la manière suivante: si l'objectif commun des communes est de ne pas devenir un dortoir, il s'agira de mettre en place une réelle force d'attraction économique. Dans ce cas, il sera nécessaire d'organiser des zones d'activités économiques valorisant la main d'œuvre locale. Il est donc capital de mener une réflexion sur le contenu de l'enseignement.

écoles, instituts et centres de formation de l'Arrondissement accueillent 23.274 élèves.

⁸ Données arrêtées en 2002.





8 L'offre en services

L'Arrondissement de Dinant est un territoire essentiellement rural. L'offre en services, l'accessibilité de ceux-ci et la mobilité peuvent être une préoccupation particulièrement cruciale. Il apparaît que l'ensemble de la population se trouve face à une offre que l'on qualifiera de généralement satisfaisante, ce qui, on le verra, n'exclut pas les problèmes.

En matière de santé, deux centres hospitaliers, dont un universitaire, desservent l'ensemble du

territoire. Ils sont cependant décentrés ce qui force certaines populations à se rendre, soit dans une autre province (Libramont, Marche), soit en France (Charleville) en cas de nécessité. Les quatre pôles urbains regroupent des services tels centres de santé, centres de guidance,... Des zones sont totalement dépourvues. Il s'agit des entités faisant partie des communes de Gedinne et Vresse-sur-Semois. C'est peu dire que les chances ne sont pas égales, devant les urgences notamment! La plupart des communes prennent en charge seules, ou en association, des services allant de l'accompagnement des soins aux nouveau-nés aux plans de prévention drogue.

Dans le domaine que l'on appellera de la formation tout au long de la vie et de l'accompagnement au sens large, toutes les communes disposent (sous des formes d'associations diverses) de maisons de l'emploi, d'agence locale pour l'emploi, de service d'aide au logement, de formation aux NTIC.

Une situation risque de devenir critique pour certaines couches de la population: la raréfaction des services postaux, des services bancaires et

des transports en commun. Sur plus de 130 communes avant fusion, il n'y a plus que 30 bureaux de poste ou haltes postales. De même, des agences bancaires ferment leurs portes, suppriment les distributeurs de billets de banques alors que le territoire accueille, annuellement, de nombreux touristes étrangers. Quant à la disparition des dessertes par les transports en commun, si l'on ne provoque pas, dans un avenir immédiat, une réflexion en profondeur, c'est à une véritable catastrophe que l'on assistera. En cette matière, la créativité, l'audace et les partenariats nouveaux sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Les sports se taillent la part du lion en matière d'infrastructures en tous genres ce qui ne signifie pas nécessairement la satisfaction générale. Six piscines (publiques et privées) ne parviennent cependant pas à répondre aux besoins d'une population très dispersée. La situation est nettement plus favorable en ce qui concerne les halls de sport. Vingt-deux structures sont en place sur dix communes. Les communes équipées sont souvent engagées dans des partenariats transcommunaux de mise à disposition des infrastructures. De manière générale, l'ensemble des sportifs disposent des équipements nécessaires.



Ce sont les randonneurs qui sont les plus choyés. Toutes les communes disposent, en 2004, de nombreux kilomètres de promenades balisées.

Les amateurs de sports de ballons (football, volley, basket) et, dans une moindre mesure, celles et ceux qui pratiquent le tennis disposent d'infrastructures nombreuses et souvent de qualité. Les administrations communales de 13 communes ont décidé de rénover les espaces de jeux à disposition des enfants.

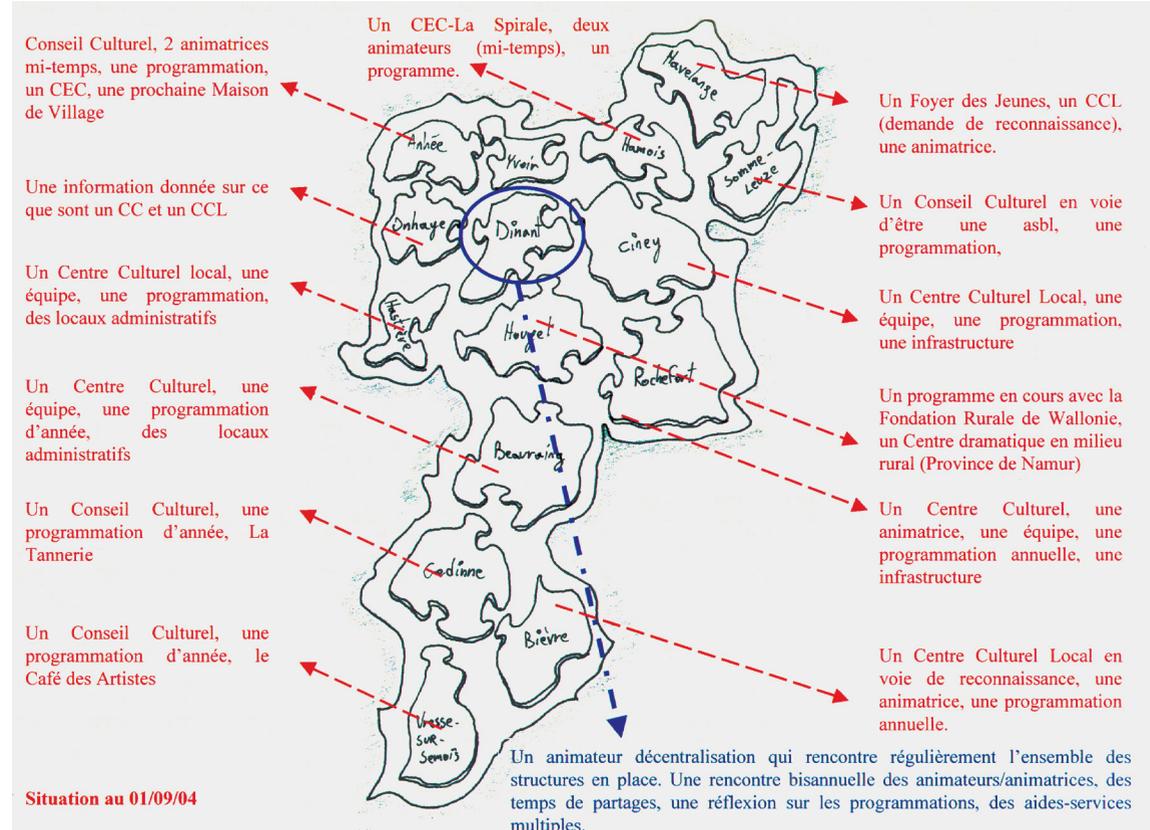
Si, pendant de nombreuses années, l'éloignement et la dispersion furent des problématiques peu favorables à la lecture publique, on peut affirmer, aujourd'hui, que les bibliobus sont, pour les villages, de réelles opportunités venues renforcer les outils existants (bibliothèques communales ou libres). Le discobus de la Médiathèque de la Communauté Française dessert, quant à lui, 5 communes sur l'Arrondissement.

La gestion des déchets (ramassage, tri,...) est organisée pour 13 communes avec l'aide du Bureau Economique de la Province de Namur. Les formules sont variées: sacs payants, poubelles à puces, ... Les déchetteries sont regroupées à l'initiative des communes.

Avant de poser un regard plus approfondi sur l'offre culturelle dans l'Arrondissement, il est sans doute utile de découvrir la situation générale en matière de Conseils et de Centres Culturels.



La géographie culturelle



On peut identifier les structures reconnues par les pouvoirs publics subsidiants (la Communauté Wallonie-Bruxelles, la Province et les Communes). Outre le Centre Culturel Régional de Dinant dont la mission décrétable couvre l'Arrondissement, on compte cinq Centres Culturels Locaux – Beauraing, Bièvre, Ciney, Hastière et Rochefort – et un Centre Culturel ayant déposé son dossier de reconnaissance (Havelange), tous, pour la plupart, aidés dans leur démarche de reconnaissance par le CCRD.

Le dynamisme associatif et le rôle du CCRD

Ce dynamisme est incontestable, tant par la diversité des associations que par le nombre d'activités organisées. On peut estimer à 350, les activités coproduites par les associations ou les Conseils Culturels et le CCRD par année. Ces coproductions sont le lieu d'un véritable travail ascendant, chaque partenaire jouant son rôle: l'association demandeuse établissant sa demande, le CCRD y répondant de la meilleure manière au cours d'une réunion préparatoire commune. C'est au cours de telles rencontres que se construit le maillage du

ci-dessus que de réfléchir avec ces partenaires en matière de programmation, de subventions, de demandes communes à répercuter à l'Administration. Ici joue, bien sûr, la même synergie entre Centres Culturels que celle qui se met en place entre les Communes via **Prospect 15**. On peut même affirmer que ces synergies se nourrissent l'une l'autre et l'une de l'autre. Il est donc aisé d'affirmer que l'Arrondissement dispose d'un potentiel diversifié de relais culturels de proximité.

La répartition géographique des Centres Culturels semble correspondre aux diverses sous-régions présentes sur l'Arrondissement, chacune disposant d'au moins une implantation: Ciney pour le Condroz, Bièvre pour l'Ardenne namuroise, Beauraing et Rochefort pour la plaine de Famenne, Dinant et Hastière pour la Haute-Meuse.

Quant à la santé du secteur associatif, il n'est pas exagéré de dire qu'elle est excellente. Près de 500 groupements recouvrent le territoire. Les secteurs d'activité sont à l'image du nombre: riches et diversifiés, touchant la musique, le théâtre, les fêtes locales, les confréries, la jeunesse, l'éducation permanente, le patriotisme, le sport, les groupes de pensionnés, la culture sous toutes ses formes, la pêche, les jumelages, les guildes,...

9 L'offre culturelle

Trois Centres d'Expression et de Créativité sont actifs, Anhée, Hamois et Rochefort. Les activités y sont nombreuses et variées (visites d'expositions, ateliers diversifiés ouverts à tous les types de publics). Leur niveau de subside est lié à l'importance de leurs actions. A signaler également la présence de trois Maisons de Jeunes (Ciney, Havelange, Rochefort) et du Centre Dramatique en Région Rurale (Houyet).

territoire et que se définit une communauté culturelle dont les fruits sont tant les activités de l'École au théâtre que les spectacles de tous types correspondant, au mieux, à la demande et donc à la réalité sociologique et culturelle concernée.

Au-delà de ce dynamisme partenarial, des rencontres de coordination ont lieu régulièrement entre CCL et CCRD dont l'objectif est tout autant d'améliorer le maillage évoqué

Arrêtons-nous, pour conclure, aux dépenses culturelles des communes. Elles couvrent en général la lecture publique, les activités cybermédias, les subsides aux Maisons de Jeunes ou autres clubs, les Centres et Conseils Culturels, les académies et conservatoires, l'affiliation à la télévision régionale,... Certaines dépenses exceptionnelles d'infrastructures viennent gonfler les dépenses de certaines communes. De plus, il ne faut pas perdre de vue les nombreux services rendus aux associations locales à caractère culturel par les communes et leur personnel: prêt et montage de matériel, prêt de véhicule (car,...) avec chauffeur, prêt de locaux et chauffage de ceux-ci,...



Ce n'est pas pour rien que la Fédération du Tourisme de la Province de Namur et les Maisons du Tourisme ont opté pour la dénomination «Pays des Vallées» ouvrant ainsi sur l'imaginaire, le rêve, le bien-être et l'accueil. Notre région est superbe. Est-elle bien équipée?

Quatre Maisons du Tourisme, vingt-deux Syndicats d'Initiative apportent aux touristes l'accompagnement nécessaire à un séjour de qualité dans l'Arrondissement. Les attractions ne manquent pas. Pensons au patrimoine naturel: bois, rivières, grottes, rochers, sentiers aménagés, arboretums, RAVeL,... Les amateurs d'activités de plein air ont un large éventail

pas en reste: brasseries, fromageries. Les amateurs de bonne table sont également à la fête tant le nombre de restaurants de toutes qualités est important. Est-il nécessaire de rappeler en quoi l'Arrondissement de Dinant est un haut lieu de loisirs musicaux? Musique classique, jazz, harmonies et fanfares rythment le quotidien estival des divers plateaux et vallées. Enfin, et cela est loin de clore une liste, il ne faut pas oublier ce qu'on pourrait appeler tourisme spirituel.

Et si, la journée passée, nos hôtes souhaitent prolonger le séjour, c'est à bras ouverts et chaleureusement qu'hôtels – dont le manque

10 L'offre touristique

de possibilités. Le patrimoine architectural et artistique a de quoi satisfaire le plus exigeant des voyageurs: castels, châteaux, citadelle et vestiges de bien des époques, maisons espagnoles et plus beaux villages de Wallonie, églises et abbayes, moulins et musées en tous genres,... Le touriste peut également jeter son dévolu sur un nombre impressionnant d'attractions, des vertigineux death rides aux modes de déplacements en tous genres sur l'eau ou les rails et les entreprises ne sont

se fait cruellement sentir -, gîtes et autres hébergements, cerise sur le gâteau, mettront tout en œuvre pour faire goûter le charme de notre accueil.

On peut estimer à 2.600.000⁹ le nombre de visiteurs s'étant rendus dans les 65 attractions de l'Arrondissement. Toutes et tous n'ont, bien sûr, pas logé! Cependant, on estime à plus de 1.200.000 le nombre de nuitées en campings, à 360.000 les nuits passées en gîtes ou chambres d'hôtes et à près de 400.000 les nuitées en hôtels. Concernant les locations, ce ne sont pas loin de 150.000 nuitées qui furent enregistrées. Les chiffres s'affolent si l'on en vient à calculer les nuitées en secondes résidences: 2.900.000! Enfin, les villages de vacances ont hébergé 480.000 dormeurs.

⁹ Chiffres BEP 2002.

Le lecteur attentif ne peut manquer de constater que l'Arrondissement de Dinant est riche d'opportunités diverses, tant dans sa population et sa jeunesse que dans ses potentialités. Réussir le mariage de celles-ci avec une volonté de transcommunalité au service de toutes et de tous est l'enjeu des années à venir. S'appuyer sur le passé, mobiliser le présent et construire jour après jour un demain dynamique est une tâche que doivent relever les participants à **Prospect 15**. Informer, intéresser, toucher, convaincre et mettre en mouvement sont autant d'actions qui ne peuvent que rassembler les forces vives de l'Arrondissement. Il nous faudra inscrire ce dynamisme dans la ligne d'autres

acteurs de changement des mentalités, partenaires des acteurs locaux et des citoyens pour concevoir une vision stratégique du développement de leur territoire de concert avec la Région. C'est dire que l'échelon local n'est plus un simple opérateur, mais qu'il participe à la formalisation des décisions. Par ailleurs, la délégation de réalisation peut également être ascendante, c'est-à-dire renvoyée à un échelon supérieur, par exemple en supracommunalité. [...]

La mobilisation des citoyens dans la définition des décisions relatives à des sujets qui interviennent sur la proximité de vie trace aussi les contours d'un nouveau contrat de

11 Un train à prendre ou construire des voies nouvelles...!



projets régionaux, nationaux et européens.

En ce qui concerne la Région Wallonne, il est bon de citer ces lignes tirées de la conclusion de *Vers des Contrats d'Avenir Locaux*¹⁰, édité à l'initiative de Ministre-Président du Gouvernement wallon. «Il ne s'agit pas d'un exercice simple. Le métier des élus subit une profonde mutation. Le bourgmestre et les échevins mais aussi les conseillers communaux deviennent de véritables

confiance entre la population et les élus. Ces derniers peuvent prendre des décisions nourries des réflexions issues des habitants et des autres acteurs locaux. On n'insistera jamais assez sur la légitimité que la participation apporte à un projet local [ou transcommunal] en instaurant un sentiment de coresponsabilité.»

¹⁰ Vers des Contrats d'Avenir Locaux, ULB-IGEAT, Charleroi 2002

Enfin, observant de plus près le mode de fonctionnement de l'Agenda local 21¹¹, un ensemble de pas est proposé en vue d'un audit environnemental local qui confirme, si besoin en est, que la démarche de **Prospect 15** s'inscrit dans une logique de réflexion plus globale. L'Agenda local 21 suggère les étapes suivantes: «où en sommes-nous, vers quoi voulons-nous évoluer, que voulons-nous changer, que voulons-nous garder, comment traduire cela sur le terrain?» Une fois acquises les réponses, viendra le temps de l'action, nécessairement suivi d'un temps d'évaluation et d'une possible adaptation. C'est bien dans un cadre comparable que s'inscrit le travail de **Prospect 15**.

On le voit, méthode prospective, démarche de réflexion ascendante, fédération d'intérêts dans le cadre d'une transcommunalité librement consentie sont, pour les acteurs de **Prospect 15**, autant de pistes qu'il faudra explorer. Il ne s'agit pas de prendre un train en route parce que le moment est favorable mais bien de tracer ensemble les voies à emprunter par les générations futures, les voies qui créeront un aujourd'hui pour les générations futures. Il s'agira pour **Prospect 15** d'écrire les règles du jeu qui permettront de répondre aux enjeux de l'avenir de notre territoire et de rejoindre les besoins de ses habitants.

¹¹ Concept issu de la Conférence de Rio en 1992 proposant aux pouvoirs locaux d'établir un plan d'actions «cadre de vie».

«Dans un monde marqué par les interdépendances de plus en plus nombreuses, les **Bourgmestres** rassemblés au sein de **Prospect 15** veulent faire entendre leurs choix, exprimer leur volonté de rester maître du développement territorial - dans le nécessaire respect de l'autonomie communale - et l'exigence de maintenir le lien entre le citoyen et son devenir.»

Luc Piette, bourgmestre de Anhée

Jean-Claude Maene, bourgmestre de Beauraing

David Clarinval, bourgmestre de Bièvre

Jean-Marie Cheffert, bourgmestre de Ciney

Richard Fournaux, bourgmestre de Dinant

Guy Lallemand, bourgmestre de Gedinne

Luc Jadot, bourgmestre de Hamois

Claude Bultot, bourgmestre de Hastière

Jean-Marie Polet, bourgmestre de Havelange

Marie-Claude Lahaye-Absil, bourgmestre de Houyet

Gérard Cox, bourgmestre de Onhaye

François Bellot, bourgmestre de Rochefort

Willy Borsus, bourgmestre de Somme-Leuze

Bruno Tellier, bourgmestre de Vresse-sur-Semois

Ovide Monin, bourgmestre d'Yvoir



La prospective territoriale: un enjeu pour le Centre Culturel Régional de Dinant

Il y a quelques mois, mes prédécesseurs, Messieurs Rudy Demotte et Christian Dupont lançaient, à titre expérimental, un concept innovant: les **Agences régionales de développement culturel**. Aujourd'hui il en existe six, réparties à Tournai, Mons, La Louvière, Dinant, Liège et Charleroi. Chacune d'elle a défini de manière singulière son orientation et sa méthodologie tenant compte de ses particularités.

L'objectif à Dinant est pleinement contenu dans son appellation: «**Prospect 15**». **Prospect**..... comme prospective. **15**..... comme les quinze communes de l'Arrondissement de Dinant. Cette Agence entend fédérer, autour d'un vaste débat, toutes les personnes concernées par leur projet d'avenir. Dans une large consultation, elle invite toutes les forces vives à débattre entre elles. Elle installe une relation symétrique entre les acteurs associatifs, économiques, sociaux, les représentants de la société civile et les décideurs politiques. Chacun, à son niveau, s'exprime sur son engagement.

Est-il étonnant qu'un Centre culturel régional s'investisse dans ce type de travail qui dépasse le champ culturel compris au sens étroit du terme? Un Centre culturel régional exerce un mandat de développement territorial sur une micro-région. Il inscrit son travail dans une démarche largement participative et ascendante. De ce fait, il réunit des compétences, bénéficie d'une légitimité qui justifie cette nouvelle implication.

Cette fonction de réflexion, d'analyse et de délibération requiert une disponibilité, un temps et une énergie qui s'accroissent mal du bouillonnement d'une programmation d'un organisme tel qu'un Centre culturel. Voilà la raison pour laquelle un département spécifique a été mis en place avec «Prospect 15». Il a pleinement sa raison d'être car, à coller de trop près à l'événement, ne le suit-on pas davantage qu'on ne le maîtrise?

L'expérience forgée de longue date dans sa mission culturelle, l'équipe du Centre Culturel Régional de Dinant l'a dorénavant mise au service de cette médiation entre les acteurs et la société civile. Il s'agit pour elle d'un véritable «enjeu» stratégique, d'un pari ambitieux car peu de «professionnels» acceptent de se mettre ainsi au service de l'interface «société civile-acteurs-décideurs». N'est-il pas plus confortable de rester dans l'ombre que d'affronter le débat public?

En tant que Ministre de la Culture je serai particulièrement attentive à l'expérience qui se déroule à Dinant. La question du sens y est centrale et se débat au sein de l'espace public. La culture donne de cette manière à chacun une capacité supplémentaire à devenir citoyen, acteur de son avenir. Elle rejoint en cela une des préoccupations majeures de mon action.

Fadila LAANAN
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et de l'Audiovisuel

PROSPECT 15



Agence de Coopération
et de Développement
Régionale



PROSPECT 15



Agence de Coopération
et de Développement
Régionale



Pour toute information, s'adresser à
Prospect 15

Centre Culturel Régional de Dinant
Rue Grande 37
B 5500 DINANT
Tel.: 00 32 (0)82 213939
Fax: 00 32 (0)82 227243
dinant.culture.sax@dinant.be
www.dinant.be



CULTURE



PROVINCE
DE
NAMUR

*...penser l'organisation territoriale
de manière globale dans le cadre du
développement des potentialités intrinsèques
de chacune des communes, dans le respect
des complémentarités mais aussi de la
recherche de synergies favorisant le mieux
être des habitants et les
économies d'échelle...*

Quinze communes au futur

**De l'autonomie
communale à la communauté
prospective d'intérêts**

présente la réflexion menée par les quinze Bourgmestres de l'Arrondissement de Dinant dans le cadre de **Prospect 15**. Les rencontres de travail se sont déroulées entre septembre 2003 et mai 2004 au Centre Culturel Régional de Dinant. Elles avaient pour objet la mise en place d'une démarche prospective en matière de développement régional. Un «Etat des Lieux» a été réalisé présentant les richesses, faiblesses et potentialités de l'Arrondissement de Dinant. Un manifeste a été rédigé. Celui-ci exprime la volonté des quinze Bourgmestres de travailler dans une logique transcommunale.